

RAPPORT DE REPERAGE DES MATERIAUX ET PRODUITS DE LA LISTE A A INTEGRER AU DOSSIER AMIANTE - PARTIES PRIVATIVES

Article R.1334-20 du Code de la Santé Publique

Arrêté du 12 décembre 2012 relatif aux critères d'évaluation de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante et au contenu du rapport de repérage

PROGRAMME 25LAE0301

146 RUE DU MOULIN

MODULE 25LAE0301 77190 DAMMARIE LES LYS



Rapport N°: 25LAE0301 12/02/2019 1/16



A \ INFORMATIONS GENERALES

A.1 \ DESIGNATION DU BÂTIMENT

Nature du bâtiment :	LOGEMENTS COLLECTIFS	Adresse :	146 RUE DU MOULIN 77190 DAMMARIE LES LYS
Date du permis de construire ou date de construction		Bâtiment :	
Etage :		Porte :	MODULE 25LAE0301
Ref Cadastrale :	NC	Propriété de :	OPH77 10 AVENUE CHARLES PEGUY 77000 MELUN

A.2\ DESIGNATION DU DONNEUR D'ORDRE

Nom:	OPH77	Documents remis :	
Adresse :	10 AVENUE CHARLES PEGUY 77000 MELUN	Moyens mis à disposition :	

A.3\ EXECUTION DE LA MISSION

•			
RAPPORT N°:	OPH77	Laboratoire d'Analyses :	ITGA
	25LAE0301	Adresse laboratoire :	3 RUE ARMAND HERPIN LACROIX -
			CS 46537 35065 RENNES CEDEX
Le repérage a été réalisé le :	12/02/2019	Numéro d'accréditation :	1-5967
Accompagnateur :		Organisme d'assurance professionnelle	AXA France
		:	
Par:	Mickaël JULIEN	Adresse assurance :	
N° certificat :	CPDI 4129		313 Terrasses de l'Arche
Date d'obtention :	01/01/2017		92727 NANTERRE CEDEX
Organisme certificateur :	I.CERT	N° de contrat d'assurance :	10158549604
	Parc Edonia - Bâtiment G - Rue de	Date de validité :	31/12/2019
	la Terre Victoria - 35760 SAINT-		
	GREGOIRE		

B \ CACHET DU DIAGNOSTIQUEUR

FAIT LE 22/02/2019

Cabinet: EXPERT HABITAT & INDUSTRIE INGENIERIE

Nom du responsable : **DEMOULIN Frédéric** Nom du diagnostiqueur : **Mickaël JULIEN**



Rapport N°: 25LAE0301 12/02/2019 2/16



C\ SOMMAIRE

Table des matières

A \ INFORMATIONS GENERALES	
A.1 \ DESIGNATION DU BÂTIMENT	2
A.2\ DESIGNATION DU DONNEUR D'ORDRE	2
A.3\ EXECUTION DE LA MISSION	2
B \ CACHET DU DIAGNOSTIQUEUR	2
C\ SOMMAIRE	3
D\ CONCLUSIONS	4
Obligations réglementaires pour les matériaux de la liste A contenant de l'amiante	5
E \ PROGRAMME DE REPERAGE	5
F \ CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE	6
G \ RAPPORTS PRECEDENTS	
H \ RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE	7
ANNEXE 1 – PHOTOS DES ELEMENTS AMIANTES ET/OU NON AMIANTES	10
ANNEXE 2 – CROQUIS DE LOCALISATION DE PRELEVEMENTS	11
ANNEXE 3 – PROCES VERBAUX D'ANALYSES	12
ATTESTATION(S)	15
CERTIFICAT DE COMPETENCES	16



D\ CONCLUSIONS

Dans le cadre de la mission décrite en tête de rapport, il n'a pas été repéré de matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante

Il est nécessaire d'avertir de la présence d'amiante toute personne pouvant intervenir sur ou à proximité des matériaux amiantés ou de ceux les recouvrant ou les protégeant.

PIECE	ETAGE	DESCRIPTIF LABORATOIRE	REPERAGE	Echantillon	METHODE	EVALUATION	RESULTAT
NEANT							

ZSO: Zone de Similitude d'Ouvrage

(Voir ci-dessous obligations réglementaires)

Liste des locaux non visités et justification

PIECE	ETAGE	STATUT DE VISITE
NEANT		

Liste des éléments non inspectés et justification

PIECE	ETAGE	ELEMENT A PRELEVER	REPERAGE	RESULTAT
NFANT				



Obligations réglementaires pour les matériaux de la liste A contenant de l'amiante

Obligations de constitution et communication des documents et informations relatives à la présence d'amiante

(Article R 1334-29-4 du Code de la Santé Publique)

Les propriétaires des parties privatives d'immeubles collectifs d'habitation constituent, conservent et actualisent un dossier intitulé "dossier amiante – parties privatives "comprenant les informations et documents suivants:

- 1. Le rapport de repérage des matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante
- Le cas échéant, la date, la nature, la localisation et les résultats des évaluations périodiques de l'état de conservation, des mesures d'empoussièrement, des travaux de retrait ou de confinement de matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante ou des mesures conservatoires mises en oeuvre.

Le dossier amiante – parties privatives mentionné au I de l'article R. 1334-29-4 est tenu par le propriétaire à la disposition des occupants des parties privatives concernées. Ceux-ci sont informés de l'existence et des modalités de consultation de ce dossier. Il est communiqué par le propriétaire, sur leur demande et dans le cadre de leurs attributions respectives, aux agents ou services mentionnés au premier alinéa de l'article L. 1312-1, à l'article L. 1421-1 et au troisième alinéa de l'article L. 1422-1, ainsi que des inspecteurs et contrôleurs du travail, aux agents du service de prévention des organismes de sécurité sociale, aux agents du ministère chargé de la construction mentionnés à l'article L. 151-1 du code de la construction et de l'habitation.

Le propriétaire communique le dossier amiante – parties privatives à toute personne physique ou morale appelée à organiser ou effectuer des travaux dans l'immeuble bâti et conservent une attestation écrite de cette communication. »

E \ PROGRAMME DE REPERAGE

La mission porte sur le repérage de l'amiante dans les matériaux et produits de la liste A de l'annexe 13-9 du code de la santé publique (Art R.1334-20)

COMPOSANT À SONDER OU À VÉRIFIER					
Flocages					
Calorifugeages					
Faux plafonds					

Rapport N°: 25LAE0301 12/02/2019

5/16



F \ CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE

Le repérage a pour objectif une recherche et un constat de la présence de matériaux ou produits contenant de l'amiante selon la liste citée au chapitre E \ programme de repérage.

Conditions spécifiques du repérage :

Ce repérage est limité aux matériaux accessibles sans travaux destructifs c'est-à-dire n'entraînant pas de réparation, remise en état ou ajout de matériau ou ne faisant pas perdre sa fonction au matériau.

En conséquence, les revêtements et doublages (des plafonds, murs, sols ou conduits) qui pourraient recouvrir des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante ne peuvent pas être déposés ou détruits.

Procédures de prélèvement :

Les prélèvements sur des matériaux ou produits susceptibles de contenir de l'amiante sont réalisés en vertu des dispositions du Code du Travail.

Le matériel de prélèvement est adapté à l'opération à réaliser afin de générer le minimum de poussières. Dans le cas où une émission de poussières est prévisible, le matériau ou produit est mouillé à l'eau à l'endroit du prélèvement (sauf risque électrique) et, si nécessaire, une protection est mise en place au sol ; de même, le point de prélèvement est stabilisé après l'opération (pulvérisation de vernis ou de laque, par exemple).

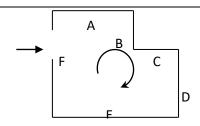
Pour chaque prélèvement, des outils propres et des gants à usage unique sont utilisés afin d'éliminer tout risque de contamination croisée. Dans tous les cas, les équipements de protection individuelle sont à usage unique.

L'accès à la zone à risque (sphère de 1 à 2 mètres autour du point de prélèvement) est interdit pendant l'opération. Si l'accompagnateur doit s'y tenir, il porte les mêmes équipements de protection individuelle que l'opérateur de repérage.

L'échantillon est immédiatement conditionné, après son prélèvement, dans un double emballage individuel étanche.

Les informations sur toutes les conditions existantes au moment du prélèvement susceptibles d'influencer l'interprétation des résultats des analyses (environnement du matériau, contamination éventuelle, etc.) seront, le cas échéant, mentionnées dans la fiche d'identification et de cotation en annexe.

Sens du repérage pour évaluer un local :



G\RAPPORTS PRECEDENTS

NEANT



H \ RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE

LISTE DES LOCAUX / PARTIES D'IMMEUBLE VISITEES/NON VISITEES ET JUSTIFICATION

PIECE	ETAGE	STATUT DE VISITE	VISITE
Entrée	RC		OUI
Placard 1	RC		OUI
Dégagement	RC		OUI
Placard 2	RC		OUI
Séjour	RC		OUI
Placard 3	RC		OUI
Salle de bains et WC	RC		OUI
Gaine technique	RC		OUI
Chambre	RC		OUI
Cuisine	RC		OUI



DESCRIPTION DES REVETEMENTS EN PLACE AU JOUR DE LA VISITE

PIECE	MUR1	MUR2	MUR3	MUR4	PLANCHER BAS	PLANCHER HAUT	PORTES	FENETRE1	FENETRE2
Entrée	Plaque de plâtre	Béton			Sol souple	Enduit	METALLIQUE		
Placard 1	Plaque de plâtre	Béton			Sol souple	Enduit			
Dégagement	Béton	Plaque de plâtre			Sol souple	Enduit	BOIS		
Placard 2	Plaque de plâtre	Béton			Sol souple	Enduit	BOIS		
Séjour	Plaque de plâtre	Bois	Béton		Sol souple	Enduit	PVC		
Placard 3	Plaque de plâtre	Béton	Bois		Sol souple	Enduit	BOIS		
Salle de bains et WC	Béton	Plaque de plâtre			Sol souple	Enduit		PVC	
Gaine technique									
Chambre	Béton				Sol souple	Enduit	PVC		
Cuisine	Béton	Plaque de plâtre			Sol souple	Enduit		PVC	

LA LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE, APRES ANALYSE

PIECE	ETAGE	ELEMENT A PRELEVER	DESCRIPTIF LABORATOIRE	Echantillon	REPERAGE	ETAT	RESULTAT
NEANT							

ZSO : Zone de Similitude d'Ouvrage



LA LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE, SUR ZONE DE SIMILITUDE D'OUVRAGE

PIECE	ETAGE	DESCRIPTIF LABORATOIRE	Echantillon	REPERAGE	ETAT	RESULTAT	METHODE
NEANT							

ZSO: Zone de Similitude d'Ouvrage

LA LISTE DES MATERIAUX SUSCEPTIBLES DE CONTENIR DE L'AMIANTE, MAIS N'EN CONTENANT PAS.

PIECE	ETAGE	ELEMENT A PRELEVER	DESCRIPTIF LABORATOIRE	Echantillon	REPERAGE	ETAT	RESULTAT	METHODE
NEANT								

ZSO: Zone de Similitude d'Ouvrage

LEGENDE		
Obligation matériaux de type Flocage, calorifugeage ou faux-plafond	1	Faire réaliser une évaluation périodique de l'état de conservation
(résultat de la grille d'évaluation)	2	Faire réaliser une surveillance du niveau d'empoussièrement
	3	Faire réaliser des travaux de retrait ou de confinement



ANNEXE 1 – PHOTOS DES ELEMENTS AMIANTES ET/OU NON AMIANTES

	PRELEVEMENT :	25LAE0301P010	
NOM DU CLIENT	NUMERO DU DOSSIER		PIECE OU LOCAL
OPH77	25LAE0301 12/02/2019		Salle de bains et WC (RC)
ELEMENT	DESCRIPTIF DU LABORATOIRE	DATE DE PRELEVEMENT	NOM DE L'OPERATEUR
Conduit Metal		12/02/2019	JULIEN Mickaël
	LOCALISATION		RESULTAT
	Chutes EU / EV		Non Analysé

EMPLACEMENT



	PRELEVEMENT :	25LAE0301P011	
NOM DU CLIENT	NUMERO DU DOSSIER		PIECE OU LOCAL
OPH77	25LAE0301 12/02/2019		Salle de bains et WC (RC)
ELEMENT	DESCRIPTIF DU LABORATOIRE	DATE DE PRELEVEMENT	NOM DE L'OPERATEUR
Conduit Metal		12/02/2019	JULIEN Mickaël
	LOCALISATION		RESULTAT
	Chutes EU / EV		Non Analysé

EMPLACEMENT



Rapport N°: 25LAE0301 12/02/2019 10/16



ANNEXE 2 - CROQUIS DE LOCALISATION DE PRELEVEMENTS









ANNEXE 3 – PROCES VERBAUX D'ANALYSES



Parc Edonia - Bât, R - Rue de la Terre Adélie - CS nº 66862 35768 SAINT-GREGORE CEDEX Tel: 0.299,35.41.41 Fax: 02.99.35.41.42 www.itga.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbo

RAPPORT SYNTHÉTIQUE D'ANALYSE NUMÉRO IT0719-14058 EN DATE DU 21/02/2019 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR PRELEVEMENT(S) DE MATERIAU(X)

> Ce rapport ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire. Les informations fournies par le client sont simplement retranscrites et identifiées comme telles.

Chent : AGENCE EHI IDF- (COMPTE MATERIAUX)-EXPERT HABITAT & INDUSTRIE INGENIERIE 2 rue Traversière 78580 LES ALLUETS LE ROI Réf. Commande ITGA : IT0719-1405 Réf. Commande Client : 25LAE0301--01

Prélèvement(s): Reçu au laboratoire le : 18/02/2019

Préparation(s): Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon

- Pour une analyse au Microscope Optique à Lumière Polarisée (MOLP): Prélèvement et montage adapté sur lame de microscopie
- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
(1) - Broyage en milieu aqueux et récupération des particules sur grilles de microscopie (méthode interne : 17085)
(2) - Attaque chimique, broyage et récupération des particules sur grilles de microscopie (méthode interne : 17286)

Technique(s)

Analytique(s):

- Microscopie Optique à Limière Polarisée (guide HSG 248 - Appendixe 2): Morphologie et critères optiques

La détection de fifters d'aminate optiquement observables est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050): Morphologie, EDX et diffraction électronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050): Morphologie, EDX et diffraction électronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050): Morphologie, EDX et diffraction électronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050): Morphologie, EDX et diffraction de fifte de la norme NF X 43-050): Morphologie, EDX et diffraction de fifte de la norme NF X 43-050): Morphologie, EDX et diffraction de fifte de la norme NF X 43-050): Morphologie, EDX et diffraction de fifte de la norme NF X 43-050): Morphologie, EDX et diffraction de fifte de la norme NF X 43-050): Morphologie, EDX et diffraction de fifte de la norme NF X 43-050): Morphologie, EDX et diffraction de fifte de la norme NF X 43-050): Morphologie, EDX et diffraction de fifte de la norme NF X 43-050): Morphologie, EDX et diffraction de fifte de la norme NF X 43-050): Morphologie, EDX et diffraction de la norme NF X 43-050): Morphologie, EDX et diffraction de la norme NF X 43-050): Morphologie, EDX et diffraction de la norme NF X 43-050): Morphologie, EDX et diffraction de la norme NF X 43-050): Morphologie, EDX et diffraction de la norme NF X 43-050): Morphologie, EDX et diffraction de la norme NF X 43-050): Morphologie, EDX et diffraction de la norme NF X 43-050): Morphologie, EDX et diffraction de la norme NF X 43-050): Morphologie, EDX et diffraction de la norme NF X 43-050): Morphologie, EDX et diffraction de la norme NF X 43-050): Morphologie, EDX et diffraction de la norme NF X 43-050): Morphologie, EDX et din norme NF X 43-050): Morphologie, EDX et diffraction de la norme

La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse

Résultat(s):

Fraction analysée		Technique analytique (Méthode de préparation)	Nombre de préparations	Date d'analyse	Résultat / Variété d'amiante	
Réf dossier elient :	DAMMARIE LES LYS	OGEMENTS COLLECTIFS -	Rèf échantillon ITGA: ITO71902-34667 Description ITGA: Revêtement souple marron / Colle polymère jaune / Dalle dure cassante noire / Colle bitumineuse noire / Ragréage gris / Matériau compact gris bétrogène			
* Revêtement souple marron		META(I)	(j)	21/02/2019	Amiante non détecté / -	
Colle polymère jaune non séparable + dalle dure cassante noire		META(2)	1	21/02/2019	Présence de fibres d'amunte / Chrysotile	
 Colle bitumineuse noire + ragréage gris non séparable 		MOLP	1	21/02/2019	Présence de fibres d'amunte / Chrysotile	
* Matériau compact gris hétérogène		META(I)	1	21/02/2019	Amiante non détecté / -	
Réf dossier client : Réf échantillon client :	25LAE0301→01 - 14 DAMMARIE LES LYS 25LAE0301P002 / L / Chambre Mur	Réféchantillon F		T071902-34668 is en faible quantité / Peinture		
• Enduit gris en faible quantité non séparable + peinture		META(1)	2	21/02/2019	Amiante non détecté / -	

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire. Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 2 ans.

Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 2 au DTA 164-01 rev 07

Page 1/3



RAPPORT SYNTHÉTIQUE D'ANALYSE NUMÉRO IT0719-14058 EN DATE DU 21/02/2019 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR PRELEVEMENT(S) DE MATERIAU(X)

Fraction analysée		Technique analytique (Méthode de préparation)	Nombre de préparations	Date d'analyse	Résultat / Variété d'amiante	
DAMMARIE LES LYS		UE DU MOULIN 77190 EMENTS COLLECTIFS - C Sol Revêtement	Réféchantillon ITGA: ITO71902-34669 Description ITGA: Revêtement souple beige / Colle polymère jaune / Matérina rouge en vrac / Carrelage / Colle grise			
Revêtement souple		META(I)	2	21/02/2019	Amiante non détecté / -	
Colle polymère jaux + matériau rouge e séparable + colle gi	n vrac non	META (I)	2	21/02/2019	Amiante non détecté / -	
* Carrelage		META(1)	2	21/02/2019	Amiante non détecté / -	
Réf dossier chent : 25LAE030101 - 146 RUE DU MOULIN 77190 DAMMARIE LES LYS Réf échantillon chent : 25LAE0301 P004 / LOGEMENTS COLLECTIFS / Safle de bains et WC Mur C Colle planthe			Réf échantillon ITGA : IT071902-34670 Description ITGA : Colle grise / Matériau gris hétérogène / Peinture /			
* Colle grise + matér non séparable	The second secon	META(1)	-1	21/02/2019	Amiante non détecté / -	
* Peinture		META(1)	1	21/02/2019	Amiante non détecté / -	
* Carrelage		META(I)	1	21/02/2019	Amiante non détecté / -	
Réf dossier client :	25LAE030101 - 146 R DAMMARIE LES LYS 25LAE0301P005 / LOG / Salle de bains et W plaque de plâtre	EMENTS COLLECTIFS -	Réféchantillon l' Description ITGA	Enduit pli	1071902-34671 itreux blanc / Peintures multiples / Toile slanche	
Finduit plâtreux bla	nc	META(I)	1	21/02/2019	Amiante non détecté / -	
 Peintures multiples blanche non sépara 		META(1)	1	21/02/2019	Amiante non détecté / -	
Réf dossier client : Réf échantillon client : * Enduit plâtreux bla	25LAE030101 - 146 R DAMMARIE LES LYS 25LAE0301P006 / LOG / Cuisme Plafond En no en faible	EMENTS COLLECTIFS -	Réféchantillon II Description ITGA	: Enduit pl	1071902-34672 itreux blanc en faible quantité en vrac / multiples Amiunte non détecté / «	
quantité en vrac ne peintures multiples	on séparable +					
quantité en vrac ne peintures multiples Rél'dossier client : Rél'échantillon client :	on séparable +	UE DU MOULIN 77190 EMENTS COLLECTIFS -	Réféchantillon l' Description ITGA		IO71902-34673 is en vrac / Peintures multiples	
peintures multiples Réf dossier client :	on séparable + 25LAE030101 - 146 R DAMMARIE LES LYS 25LAE0301P007 / LOG - / Cuisine Mur B End non séparable +	UE DU MOULIN 77190 EMENTS COLLECTIFS -				
peintures multiples Réf dossier client ; Réf échantillon client ; * Enduit gris en vrac peintures multiples Réf dossier client ;	on séparable +non séparable - 25LaE0301-01 - 146 R DAMMARIE LES LYS 25LAE0301P007 / LOG - / Cuisme Mur B Ené non séparable + 25LAE0301-01 - 146 R DAMMARIE LES LYS 25LAE0301P008 / LOG	DUE DU MOULN 77190 EMENTS COLLECTIFS - LUIT BÉTON META (1) UE DU MOULN 77190 EMENTS COLLECTIFS -	Description ITGA	21/02/2019 PGA: If Colle gris	is en vrac / Peintures multiples	
peintures multiples Réf dossier client ; Réf échantillon client ; * Enduit gris en vrac peintures multiples Réf dossier client ;	on séparable + inon séparable - 25LAE030101 - 146 R DAMMARE LIS LYS 25LAE0301P007 / LOG - / / Cuisme Mur B End non séparable + 25LAE030101 - 146 R DAMMARE LIS LYS 25LAE0301P008 / LOG - / Cuisme Mur B Col	DUE DU MOULN 77190 EMENTS COLLECTIFS - LUIT BÉTON META (1) UE DU MOULN 77190 EMENTS COLLECTIFS -	Description ITGA	21/02/2019 PGA: If Colle gris	is en vrac / Peintures multiples Amiante non détecté / - 1071902-34674 c hétérogène / Carrelage / Colle beige /	
peintures multiples Réf échantillon chent : * Enduit gris en vrac peintures multiples Réf échantillon elient :	on séparable + inon séparable - 25LAE030101 - 146 R DAMMARE LIS LYS 25LAE0301P007 / LOG - / / Cuisme Mur B End non séparable + 25LAE030101 - 146 R DAMMARE LIS LYS 25LAE0301P008 / LOG - / Cuisme Mur B Col	UE DU MOULN 77190 EMENTS COLLECTIFS - luit bêton META (1) UE DU MOULN 77190 EMENTS COLLECTIFS - le faience	Description ITGA	21/02/2019 FGA: To Colle gris- Peinture	is en vrac / Peintures multiples Amainte non détecté / - 1071902-34674 c hétérogène / Carrelage / Colle beige / en fable quantité	
peintures multiples Rêf dossier client; Rêf êchantillon client; * Enduit gris en vrac peintures multiples Rêf dossier elient; Rêf échantillon client; * Colle grise hétérog	on séparable +non séparable +25LaE0301-01 - 146 R DAMMARIE LES LYS 25LAE0301P007 / LOG / Cuisine Mur B Ené non séparable + 25LAE0301-01 - 146 R DAMMARIE LES LYS 25LAE0301P008 / LOG / Cuisine Mur B Col ène ure en faible	EMENTS COLLECTIFS - tuit bêton META (1) UE DU MOULIN 77190 EMENTS COLLECTIFS - le faience META (1)	Description ITGA Réféchantillon ITGA	21/02/2019 TGA: II Colle gris Peinture - 21/02/2019	is en vrac / Peintures multiples Amiunte non détecté / - 1071992-34674 c hétérogène / Curreluge / Colle beige / en faible quantité Amiunte non détecté / -	
peintures multiples Rêf dossier client ; Rêf échantillon client : * Enduit gris en vrac peintures multiples Rêf dossier client : * Colle grise hétérog * Carrelage * Colle beige + peint quantité non sépar	on séparable +non séparable +non séparable25LAE0301-01 - 146 R25LAE0301P007 / LOG / Cuisine Mur B Ené non séparable +25LAE0301-01 - 146 R25LAE0301-01 - 146 R25LAE0301P008 / LOG	META (1) META (1) META (1) META (1) LE DU MOULN 77190 EMENTS COLLECTIFS - Le faience META (1) META (1) META (1) META (1) META (1) META (1) META (1)	Description ITGA Ref echantillon ITGA 1 1 1	21/02/2019 CGA: D Colle gris Peinture 21/02/2019 21/02/2019 21/02/2019 21/02/2019	is en vrac / Peintures multiples Amiante non détecté / - TO71902-34674 c hétérogène / Carrelage / Colle beige / on faible quantité Amiante non détecté / - Amiante non détecté / -	
peintures multiples Réf échantillon chent : * Enduit gris en vrac peintures multiples Réf échantillon chent : * Colle grise hétérog * Carrelage * Colle beige + peint quantité non sépar	on séparable +non séparable 25LAE030101 - 146 R DAMMARE LES LYS 25LAE0301P007 / LOG - / Cuisine Mur B Ené non séparable + 25LAE0301P008 / LOG - / Cuisine Mur B Col ène ure en faible able 25LAE030101 - 146 R DAMMARE LES LYS 25LAE030101 - 146 R DAMMARE LES LYS	META (1) META (1) META (1) META (1) LE DU MOULN 77190 EMENTS COLLECTIFS - Le faience META (1) META (1) META (1) META (1) META (1) META (1) META (1)	Description ITGA 1 Ref echantillon ITGA 1 1 1 Ref echantillon ITGA	21/02/2019 CGA: D Colle gris Peinture 21/02/2019 21/02/2019 21/02/2019 21/02/2019	is en vrac / Peintures multiples Amiante non détecté / - TO71902-34674 c hétérogéne / Carrelage / Colle beige / en faible quantité Amiante non détecté / - Amiante non détecté / - Amiante non détecté / - TO71902-34675	

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduir partiellement sans l'approbation du laboratoire.

Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 2 ans.

DTA 164-01 rev 07

Page 2/3



RAPPORT SYNTHÉTIQUE D'ANALYSE NUMÉRO IT0719-14058 EN DATE DU 21/02/2019 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR PRELEVEMENT(S) DE MATERIAU(X)

Technique analytique (Méthode de préparation)

préparations d'analyse

Résultat / Variété d'amiante

AN

Validé par : Céline BLIN - Analyste MET

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduir partiellement sans l'approbation du laboratoire.

Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 2 ans.

DTA 164-01 rev 07

Page 3/3



ATTESTATION(S)



Votre attestation Responsabilité Civile

AXA France IARD dont le siège social se situe 313, Terrasses de l'Arche 92727 Nanterre Cedex atteste que EXPERT HABITAT & INDUSTRIE INGENIERIE 21 ROUTE DA LIBERT 62450 AVESNES LES BAPAUME

Est titulaire du contrat d'assurance n° 10158549604 ayant pris effet le 01/03/2018.

Ce contrat garantit les conséquences pécuniaires de la Responsabilité civile pouvant lui incomber du fait de l'exercice des activités de DIAGNOSTICS TECHNIQUES IMMOBILIERS suivantes :

ETAT MENTIONNANT LA PRESENCE OU L'ABSENCE DE MATERIAUX CONTENANT DE L'AMIANTE DIAGNOSTIC TECHNIQUE AMIANTE DIAGNOSTIC AMIANTE PARTIES PRIVATIVES CONTROLE PERIODIQUE (AMIANTE)
CONTROLE VISUEL APRES TRAVAUX (PLOMB - AMIANTE)
REPERAGE AMIANTE AVANT/ APRES TRAVAUX ET DEMOLITION

REPERAGE AMIANTE ET D'HAP SUR SURFACE BITUMEE ET

ENROBES
DIAGNOSTIC PLOMB DANS L'EAU
CONSTAT DES RISQUES D'EXPOSITION AU PLOMB (CREP)
DIAGNOSTIC DE RISQUE D'INTOXICATION AU PLOMB DANS
LES PEINTURES (DRIPP)
RECHERCHE DE PLOMB AVANT TRAVAUX, DEMOLITION
ETAT RELATIF A LA PRESENCE DE TERMITES
ETAT PARASITAIRE (MERULES, VIRILETTES, LYCTUS)
INFORMATION SUR LA PRESENCE DE RISQUE DE MERULE (
LO ALIUR)

LOI ALUR)
MESURAGE LOI CARREZ ET LOI BOUTIN
CALCULS DES MILLIEMES -TANTIEMES DE COPROPRIETE ET
REALISATION DE PLANS ASSOCIES SELON LES TEXTES
SUIVANTS : LOI 65-557 DU 10 JUILLET 1965, DECRET 67-223
DU 17 MARS 1967, DECRET 2004-479 du 27 mai 2004 ET
SUIVANTS FIXANT LE STATUT DE LA COPROPRIETE DES
IMMENIENTE ER BATIC.

SUIVANTS FIXANT LE STATUT DE LA COPROPRIETE DES IMMEUBLES BATIS.
ETAT DE L'INSTALLATION INTERIEURE DE GAZ ETAT DES RISQUES NATURELS, MINIERS ET TECHNOLOGIQUES (ENRINNT)
DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ENERGETIQUE DPE INDIVIDUEL POUR MAISONS INDIVIDUELLES, APPARTEMENTS ET LOTS TERTIAIRES AFFECTES A DES IMMEUBLES A USAGE PRINCIPAL D'HABITATION, AINSI QUE LES ATTESTATIONS DE PRISE EN COMPTE DE LA

LES ATTESTATIONS DE PRISE EN COMPTE DE LA REGLEMENTATION THERMIQUE.

ETAT DES LIEUX LOCATIFS

DIAGNOSTIC DE SECURITE PISCINE CERTIFICAT DE DECENCE ET CERTIFICAT DE TRAVAUX DE REHABILITATION

DIAGNOSTIC POUR OBTENTION DE PRET A TAUX ZERO INFILTROMETRIE-MESURES DE PERMEABILITE DU INFILITROMETRIE-MESURES DE PERMEABILITE DU
BATIMENT ET DES RESEAUX AERAULIQUES
THERMOGRAPHIE INFRAROUGE
DIAGNOSTIC RADON: UNIQUEMENT POUR MAISONS
INDIVIDUELLES ET IMMEUBLES D'HABITATION, A
L'EXCLUSION DES ERP.
DIAGNOSTIC DANS LE CADRE DE LA LOI SRU AVANT MISE
EN COPROPRIETE
DIAGNOSTIC DECHETS DE CHANTIER – ARTICLES R 111-43
A R 111-49 DU CODE DE LA CONSTRUCTION ET DE
L'HABITATION
DOCUMENT UNIQUE D'EVALUATION DES RISQUES
COPROPRIETE - Articles L 230-2, III, R 230-1 DU CODE DU
TRAVAIL
DIAGNOSTIC TECHNIQUE GLOBAL (DTG.) POUR LES

DIAGNOSTIC TECHNIQUE GLOBAL (DTG) POUR LES COPROPRIETS - LOI N° 2014-366 POUR L'ACCES AU LOGEMENT ET UN URBANISME RENOVE « ALUR », A L'EXCLUSION DE MISSIONS RELEVANT D'UN PROFESSIONNEL DE LA VENTE OU DE LA LOCATION DE BIENS IMMOBILIERS.

BIENS IMMOBILIERS.
DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE HANDICAPES
EXPERTISE EN VALEUR VENALE ET LOCATIVE (SOUS
RESERVE D'OBTENTION DE FORMATION)
ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION
CENTRE DE FORMATION
MESURES D'EMPOUSSIEREMENT AMIANTE AVEC
STRATEGIE D'ECHANTILLONAGE
DIAGNOSTIC QUAITÉ DE L'AIR INTERIEUR
VERIFICATION PERIODIQUE ET INITIALE DES
INSTALLATIONS ELECTRIQUES



La garantie Responsabilité civile professionnelle s'exerce à concurrence de 5.000.000 € par sinistre et par année d'assurance.



La présente attestation est valable du 1^{EL} JANVIER 2019 au 31 DECEMBRE 2019 et ne peut engager l'assureur au-delà des limites et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Ce contrat permet à l'assuré de satisfaire à l'obligation d'assurance de responsabilité civile professionnelle résultant des dispositions de l'article R271-2 du Code de la Construction et de l'Habitation (décret n° 2006-1114 du 5 septembre 2006 relatif aux diagnostics techniques immobiliers) pour l'établissement des documents visés à l'article L271-4 dudit Code.

L'assuré doit être titulaire d'une certification de compétence en cours de validité délivrée par un organisme accrédité dans le domaine de la construction ou employer des salariés ou être constituée de personnes privajques qui disposent de ladite certification de compétence en cours de validité pour l'établissement des documents visée aux articles 1271-4 et 1134-1 du code de la Construction et de l'Albaitation. A défaut la garantie n'est pas acquise.

Le présent document, établi par AXA, est valable jusqu'au 31 DECEMBRE 2019 sous réserve du paiement des cotisations. Il a pour objet d'attester l'existence te present octument; claum par Acci, eax senue josquo sit o 2 Occument. Acci sous reverse ou patenten constitute toured by a par Acci, eax senue josquo sit o 2 Occument. Acci sous reverse ou patenten constitute toured by a part of a constitute toured by a constitute of a constitute of a constitute toured by a constitute of a constitute

Toute adjonction autre que le cachet et la signature du représentant de la Société est réputée non écrite.

Fait à Pessac, le 26/11/2018 Pour la compagnie





CERTIFICAT DE COMPETENCES

